



ECO RELAIS

Côte Bleue Marignane

Le relais de l'écologie pour un Développement
Durable en Côte Bleue - Marignane



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

NOVEMBRE 2016

ENSUES-LA-REDONNE

Projet de PLUI MARSEILLE PROVENCE «bassin ouest»

une ambition à revoir pour un isthme exceptionnel

Pour marquer une rupture avec les tendances passées, mettre fin au «bazar urbain» et à la thrombose routière. Sans changements, le PLUi n'est pas en soi un outil miracle qui résoudra tous les maux actuels du territoire.

Les objectifs de l'attractivité ne sont pas qu'une comparaison quantitative avec d'autres métropoles. Il faut transformer des objectifs quantitatifs en objectifs qualitatifs qui sont déterminant pour l'attractivité tant recherchée et le cadre de vie.

- **L'attractivité c'est d'avoir des espaces urbains** avec des centralités denses et mettre fin au **patchwork urbain** choisit par facilité depuis des décennies, pour une qualité urbaine.
- **L'attractivité c'est le maintien des espaces naturels et agricoles**, pour un cadre de vie recherché par les populations. Des espaces naturels protégés qu'il faut gérer pour maintenir leur qualité, avec la **création d'un parc naturel métropolitain** (complémentaire au parc marin) et sanctuarisation (domaine public) des 4% de terres agricoles subsistant.
- **L'attractivité c'est de l'accessibilité et la facilité de se déplacer** avec des transports en commun performants, un réseau routier hiérarchisé et lisible comme la création de boulevards urbains multimodaux.
- **L'attractivité c'est avoir des espaces économiques performants et attrayants** : avec une démarche généralisée de requalification, labellisation des ZAE, avec leur densification et l'exclusion des locaux d'habitation et des activités compatibles en milieu urbain.
- **L'attractivité ce n'est pas nécessairement plus de population** mais une population qui s'épanouit sur le territoire (nouveaux indicateurs déconnectés de la croissance)

HORIZON 2030 : pour un projet de territoire durable

à périmètre constant de la tâche urbaine

avec **un moratoire des projets d'extensions des PLU en vigueur** privilégiant le renouvellement de «la ville sur la ville» alors qu'en 40 ans l'urbanisation a consommé plus de foncier que jamais

- La contrainte permettra un territoire durable et efficient
- Des centralités à renforcer (renouvellement urbain pour la transition écologique)
- La densité permettra le développement des transports collectifs
- l'étalement urbain génère des aménagements à entretenir qui coûtent chers

engagement d'une **démarche AGENDA 21 sur le bassin de vie** pour développer la communauté de destin

<http://eco.relai.cote.bleue.free.fr/>



ECO RELAIS

Côte Bleue Marignane

Le relais de l'écologie pour un Développement
Durable en Côte Bleue - Marignane



NOVEMBRE 2016

ENSUES-LA-REDONNE

Projet de PLUI MARSEILLE PROVENCE «bassin ouest»

Principales orientations PADD annoncées

cohérence et congruence sont nécessaires : c'est écrit ...on l'applique !

- Limiter la consommation foncière et pérenniser le cadre de vie
- Préserver les espaces agricoles à enjeu environnemental
- Mieux articuler urbanisation et niveau de desserte
- Privilégier le renouvellement urbain et la densification pour le logement et le développement économique
- Préserver les paysages emblématiques et définir une limite d'urbanisation claire

ENSUES-LA-REDONNE (à 2030 +300 hbts + 400 logement rapport ¾ extension 25% combien d'hectares?)

La commune se devra de valoriser ses atouts en développant l'offre touristique **OUI mais aucune annonce sur comment**

la transition douce entre ville et nature par les couverts boisés est une préoccupation, notamment dans les secteurs du vallon de Graffiane et sur le plateau de Chantegrive **NON la coupure de biodiversité est renforcée dans le vallon de Graffiane**

La modification de l'échangeur autoroutier participera à une meilleure desserte du secteur des Aiguilles. **NON mais à engorger ce secteur**

D'une façon générale, la densification du noyau historique n'est pas souhaitable, afin de conserver les morphologies aussi bien des calanques que des vallons. **NON il faut densifier le noyau villageois en renouvelant un bâti général peu qualitatif et peu dense pour une centralité moderne et attractive «la ville sur la ville»**

Cependant des développements ponctuels dans des zones déjà bâties seront possibles et proposeront une offre diversifiée en matière de logements **NON le BIMBY avec un urbanisme individuel réduit la qualité de vie**

Le secteur de Val de Ricard sera soumis à un traitement spécifique car il faudra veiller à sa bonne insertion dans le site **NON modification du PLU de juin 2016 avec projet urbain sur les derniers terrains agricoles contribuant à l'étalement et déplacements routiers**

PAS DE CHANGEMENTS AVEC LA POLIQUÉ URBAINE COMMUNALE ACTUELLE

AVIS : A REVOIR FACE À L'ÉTALEMENT URBAIN

<http://eco.relai.cote.bleue.free.fr/>